



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°44 du 9 mai 2005.

## Spécial Comptes Rendus

### SOMMAIRE

	Pages
Compte rendu de l'entrevue ministère de la recherche/syndicats du 4 mai 2005. (CR et analyse rédigés par la délégation CGT)	2-3
NEGOCIATIONS SALAIRES : lettre des organisations syndicales CGT, FO, USA, FSU, FNACT-CFTC au Ministre de la Fonction Publique concernant le report des prochaines réunions du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat.	4

## **Compte rendu de l'entrevue ministère de la recherche/syndicats du 4 mai 2005.** (CR et analyse rédigés par la délégation CGT)

En l'absence de François d'Aubert, la réunion était présidée par le chef de cabinet Sahut d'Izarn. Etaient également présents, J.M. Monteil directeur des enseignements supérieur au ministère de l'enseignement, Mme Giacobino direction de la recherche, Maurice Gross, et d'autres conseillers.

**Cette entrevue avait pour ordre du jour l'examen des fiches établies par JM Monteil, des indications sur la programmation 2006, un premier échange sur la recherche industrielle et l'emploi dans les Epic.**

**Seuls les deux premiers points ont été abordés.** Les fiches n'avaient été envoyées aux syndicats que la veille au soir. Ces fiches, au nombre de 6, concernaient :

- l'évaluation et la haute autorité de l'évaluation,
- - l'ANR,
- -Les PRES,
- la gestion universitaire.

**Pour ce qui concerne la programmation 2006,** après bien des tergiversations, SdI a fini par annoncer en fin de réunion que les demandes du ministre de la recherche pour le budget 2006 étaient similaires à celles du budget 2005. Pour l'instant, il ne s'agit que de demandes du ministère non encore arbitrées. Rappel pour mémoire des promesses budgétaires : 1 milliard de plus en 2005, 2 milliards en 2006 et 3 milliards en 2007, soit au total 6 milliards sur 3 années budgétaires.

En 2005, l'augmentation d'un milliard était ventilée en trois tiers : environ 350 millions pour les organismes, ce qui leur a seulement permis de se remettre au niveau de la loi de finances initiale de 2002, environ 350 millions pour l'ANR, et environ 300 millions de mesures fiscales pour les entreprises, notamment 235 millions pour le crédit impôt recherche. Le milliard supplémentaire 2006 sera ventilé de la même façon. Environ 350 millions pour la recherche publique (EPST, Universités, EPIC). Sur ces 350 millions, 180 millions sont consacrés

aux 3000 postes de titulaires supplémentaires annoncés par Raffarin pour 2006, le reste allant à des mesures salariales et indemnitaires prioritairement en direction des jeunes embauchés et aux postes d'accueil. L'autre tiers, mais ça fera moins que 350 millions, sera consacré à l'ANR et le dernier tiers aux mesures fiscales, avec une nouvelle montée en puissance du Crédit d'impôt recherche.

**Pour ce qui concerne l'évaluation,** JM Monteil a présenté ses fiches qui ont été élaborées au cours de réunions auxquelles participaient le groupe de contact (Brézin et des représentants de SLR), la CPU, la Conférence des Grandes Ecoles, les ministères, la CPCNU, 2 représentants de la CPCN, le CNRS en tant que tel n'a été représenté qu'une seule fois par Minster pour la totalité des réunions. Le dispositif préconisé est une agence nationale de l'évaluation qui regroupera quatre missions : évaluation des établissements et de leur stratégie, évaluation des unités de recherche, évaluation des formations et des diplômés, évaluation des enseignants chercheurs, des chercheurs, des ITA et ITRF. La CGT comme la FSU ont insisté sur la nécessité de ne pas couper l'évaluation des hommes de celles des unités et de ne pas transformer l'instance d'évaluation en instance d'accréditation, ce qui implique de ne pas trop s'éloigner des organismes.

**Pour ce qui concerne l'ANR,** elle a été présentée comme un dispositif complémentaire et non comme une volonté de remplacement des organismes. Les critiques des syndicats et de SLR contre l'agence ont été nombreuses : risque de création massive de CDD, risque de pilotage étroit de la recherche fondamentale. La demande de doubler au minimum les crédits de base des organismes a été réitérée.

**Concernant l'attractivité des carrières,** SdI a précisé que le gouvernement n'entendait pas revoir le statut. Tout au plus apportera-t-il des mesures, indemnitaires et salariales, pour améliorer les débuts de carrière. Il n'a pas

précisé si ces améliorations concernent toutes les catégories de personnels. L'insistance sur les indemnités permet de penser qu'il s'agira de primes accordées aux projets de jeunes chercheurs et pour des ingénieurs qui accepteront de se soumettre à la logique de « projets ».

Enfin SdI a tenu à préciser que les fiches de Monteil ne constituent pas encore un texte de loi. Les remarques du conseil constitutionnel concernant la loi sur l'école contraignent le gouvernement à ne s'en tenir qu'à ce qui relève strictement du législatif. On peut légitimement s'inquiéter de la marge que laissera le texte de loi à des applications non conformes à ce qui aura été négocié. Les amendements que ne manqueront pas de voter les députés est un risque supplémentaire.

**Deux autres rendez vous ont été pris.** Le premier le **11 mai pour la recherche industrielle** et partenariale, le deuxième le **17 mai pour finir l'examen de l'ensemble des fiches en cours.**

#### **Conclusion :**

**Le processus d'élaboration de la LOP semble être marqué par un double discours.**

Le premier discours n'est pas négociable, il consiste à rester dans un cadre libéral : forte augmentation du soutien aux entreprises, forte volonté de développer l'ANR. Mais tout ceci pourrait aussi se faire sans LOP.

L'autre discours consiste à trouver un compromis sur ce qui concerne à la fois les aspects formels, comme l'évaluation ou la gestion de la recherche universitaire, mais aussi sur les reculs qui ont été imposés par les luttes, comme la ventilation des 3000 emplois supplémentaires pour 2006. Mais ce compromis sera élaboré avec l'ensemble des acteurs dans lesquels les personnels et leurs syndicats ne représentent qu'une partie. Les aspects formels sont discutés à deux niveaux : les rencontres avec les syndicats et les groupes de travail animés par Monteil. Dans ces groupes, les institutions universitaires comme la CPU et les grandes écoles sont sur-représentées par rapport aux EPST, notamment par rapport au CNRS qui

n'est presque jamais invité. En ce qui concerne SLR, le gouvernement essaie à la fois de l'instrumentaliser en associant chez Monteil, le groupe de contact des états généraux aux groupes de travail dans lesquels il refuse la participation des syndicats, mais en même temps le gouvernement reconnaît à SLR sa place comme association de défense des personnels en l'associant aux discussions avec les syndicats.

Le refus de donner des précisions sur la programmation exprime les tensions entre ces deux courants.

#### **Nous sommes donc face à plusieurs défis :**

- maintenir l'unité des personnels, avec les syndicats et SLR, seule condition d'une avancée,
- peser sur les aspects formels qui eux aussi sont important notamment l'évaluation,
- peser sur les aspects de fond : notamment la programmation pluri annuelle des emplois statutaires. S'il y a programmation des emplois statutaires, il y aura obligatoirement moins d'emplois sur CDD donc une moindre dérive vers les solutions néo libérales.

L'ensemble des pays de l'OCDE a compris qu'il fallait développer la recherche pour maintenir la position dominante de leurs économies. Il ne s'agit donc plus, comme il y a deux ou trois ans, de se battre pour éviter un recul de l'effort de recherche, mais de lutter pour que cet effort ne soit pas exclusivement tourné vers les besoins à court terme des entreprises, mais prenne en compte l'ensemble des besoins sociaux. Il faut aussi se battre pour refuser la casse de toutes les garanties acquises par les travailleurs scientifiques, au même titre qu'il faut se battre pour défendre l'ensemble des acquis du monde du travail.

**L'action du 20 mai pèsera fortement pour obtenir une programmation pluriannuelle des moyens avec une forte hausse de l'emploi et des financements de base pour les laboratoires.**

# INFO UGFF NEGOCIATIONS SALAIRES

## Les organisations syndicales CGT – FO – UNSA – FSU – FNACT-CFTC

à

**Recommandée avec A.R.**

Monsieur Renaud DUTREIL  
Ministre de la Fonction publique et de la  
Réforme de l'Etat  
Hôtel de Castries  
72, rue de Varenne  
75007 PARIS

Montreuil, le 4 mai 2005

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales signataires, par la présente correspondance, vous demandent officiellement de reporter d'une quinzaine de jours les réunions du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat, tant la section syndicale du 10 mai que la séance plénière du 19 mai.

En effet, de nombreux points transversaux d'une très grande importance – et ayant des conséquences pour les trois versants de la fonction publique - sont inscrits à l'ordre du jour, avec une documentation extrêmement volumineuse transmise le 2 mai. Or, mis à part le projet dit du PACTE junior, les autres points n'ont fait l'objet d'aucune réunion préparatoire récente. De surcroît, le délai de quatre jours ouvrés, en y incluant le vendredi 6 mai, séparant l'envoi des documents de la tenue de la section syndicale, ne permet absolument pas un examen sérieux de nos organisations sur des sujets aussi primordiaux.

L'accès à notre requête permettrait en outre de mesurer pour l'avenir votre attachement à un dialogue social productif et de qualité.

Nous vous informons qu'en cas de refus du report demandé, nos organisations ne siègeront ni à la section syndicale du 10 mai, ni à la séance plénière du 19 mai.

Par ailleurs, nous tenons à vous dire de nouveau que le programme de négociations, que votre Directeur de cabinet a partiellement officialisé dans son courrier du 28 avril, ne saurait nous convenir.

Si nos organisations n'ont aucune objection à siéger très rapidement sur la question des agents non-titulaires, elles souhaitent, en revanche, **qu'une priorité soit donnée pour une véritable négociation sur le pouvoir d'achat des personnels** et non, « *un échange de vue sur la situation des rémunérations* ».

**Nous vous demandons donc qu'une telle réunion (incluant contentieux 2000 – 2004, salaires 2006 et refonte de la grille indiciaire) soit organisée le plus rapidement possible.**

Nous attendons une réponse favorable de votre part pour le **17 mai au plus tard**. Dans le cas contraire, nos organisations sauront prendre toutes leurs responsabilités, y compris, bien entendu, en termes d'appel à la poursuite de la mobilisation des agents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les organisations syndicales de  
fonctionnaires  
CGT - FO – UNSA – FSU – FNACT-CFTC

Jean-Marc CANON